



N°	Droit social		
13.	<b>La santé-sécurité au travail</b>	1 jour	26 mars 2024
4			

**Intervenant :** Mathieu RICHARD  
Conseiller technique en droit social/RH

**Coût :** 295 euros

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des ressources humaines  
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :**

Formation en présentiel.  
Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.  
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.  
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation :  
Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises.  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Effectif minimum :** 3 personnes

**Capacité maximum :** 12 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu :** Orléans

**Objectifs pédagogiques**

- Mesurer l'étendue de la responsabilité de l'employeur
- Respecter les obligations légales en matière de prévention des risques
- Gérer une inaptitude au travail
- Connaître les acteurs de la santé au travail

**Programme**

**I – Les obligations de l'employeur :**

- Les locaux ou le lieu de travail
- Les affichages obligatoires
- La visite médicale
- Définition et contours de l'obligation de sécurité
- Responsabilité de l'employeur et délégation de pouvoir

**II – La prévention des risques professionnels :**

- Les risques professionnels : RPS, TMS, pénibilité, ...
- Les actions de prévention des risques
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- L'association des salariés : formation des salariés, désignation d'un référent, CSE et CSSCT, ...
- Droit d'alerte et droit de retrait

**III – L'accident du travail et la maladie professionnelle :**

- Définition et contours de l'accident du travail
- Procédure à respecter par l'employeur
- Retour du salarié dans l'entreprise
- Inaptitude du salarié

**IV – Les acteurs de la santé au travail**

- Les acteurs interne : référent, CSE/CSSCT, syndicats, ...
- Les acteurs externes : médecine du travail, inspection du travail, CARSAT

